

Befimmo SA

**Rapport du commissaire
sur l'état résumant la situation active
et passive au 15 juillet 2014
dans le cadre de la proposition de
modification de l'objet social**

Table des matières		Page
1.	Introduction	3
2.	Contrôles effectués	3
3.	Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive	3
4.	Evénements survenus après la clôture intermédiaire	4
5.	Conclusion	4

1. Introduction

Conformément à l'article 559 du Code des Sociétés et dans le cadre de la modification projetée de l'objet social de Befimmo SA qui sera proposée à l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 2 octobre 2014, nous avons procédé à un examen limité de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire ci-joint au 15 juillet 2014, dont le total du bilan s'élève à 2.259.657 (000) EUR. L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établie sous la responsabilité du conseil d'administration.

Le texte de l'article 559 est le suivant:

“Si la modification aux statuts porte sur l'objet social, une justification détaillée de la modification proposée doit être exposée par le conseil d'administration dans un rapport annoncé dans l'ordre du jour. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois. Les commissaires font rapport distinct sur cet état.

Un exemplaire de ces rapports peut être obtenu conformément à l'article 535.

L'absence des rapports entraîne la nullité de la décision de l'assemblée générale.

(...)”.

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux recommandations de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité. L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la direction. L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

3. Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire au 15 juillet 2014 a été établi sous la responsabilité du conseil d'administration conformément à la législation comptable et aux règles d'évaluation de la société et concorde avec la comptabilité de Befimmo SA. Les règles d'évaluation sont identiques à celles utilisées lors de l'arrêt des comptes annuels au 31 décembre 2013.

4. Evénements survenus après la clôture intermédiaire

A la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la direction, il ne s'est produit depuis le 15 juillet 2014, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

5. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état résumant la situation active et passive intermédiaire ci-joint au 15 juillet 2014.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif des actionnaires de la société, dans le cadre du projet de modification de l'objet social comme décrit ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Diegem, le 28 août 2014

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Rik Neckebroeck

- Annexes:
1. Rapport du conseil d'administration en application de l'article 559 du Code des Sociétés à l'assemblée générale extraordinaire
 2. Etat résumant la situation active et passive au 15 juillet 2014 et règles d'évaluation de la société